

ABONNEMENT

Saumur:
Un an 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 8

Poste:
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 5 OCTOBRE

L'ENTREVUE DE FRIEDRICHSRUHE

M. Crispi, président du conseil des ministres d'Italie, est en ce moment à Friedrichsrube, près du prince de Bismarck. Il a suffi d'un désir exprimé pour que le ministre italien quittât précipitamment Rome, et, après une courte entrevue avec le roi Humbert, vint conférer avec le chancelier allemand. On a noté ce détail que M. Crispi est accompagné de trois secrétaires et que l'ambassadeur d'Italie à Berlin, M. de Lannay, a renoncé au congé qu'il se préparait à prendre. Il s'est également rendu à Friedrichsrube où il s'est rencontré avec le comte de Bismarck et le comte Pourtalès. L'entrevue est donc d'importance. Il n'est pas besoin d'informations particulières pour pouvoir l'affirmer. Ainsi, à peine la nouvelle était-elle connue qu'on s'est évertué à deviner les véritables motifs qui l'avaient inspirée. Comme il s'y fallait attendre, on en a découvert un grand nombre et parmi ces diverses hypothèses, il en est surtout trois qui paraissent plus particulièrement vraisemblables. On a dit que M. de Bismarck désirait s'entendre avec l'Italie au sujet du règlement de la question bulgare; on a supposé également qu'il s'agissait de régler sur des bases nouvelles les rapports entre l'Italie et le Vatican, certains enfin n'ont voulu voir dans cet incident qu'une preuve des bonnes relations existant entre les deux Etats et du désir réciproque de resserrer des liens déjà fort étroits.

Qu'on songeât à la question bulgare, c'était fort naturel. Ce n'est point la seule sans doute qui sollicite l'attention des hommes d'Etat, mais c'est une des plus délicates. Il n'est pas douteux que MM. de Bismarck et Crispi soient en quelque sorte fatalement entraînés à s'en occuper. Pour pressentir le sens de leurs décisions, il faudrait connaître un peu mieux ce qui s'est passé entre MM. de Bismarck et Kalnoky. Nous ne possédons

à cet égard qu'une phrase du discours impérial au Reichstag hongrois et cette phrase ne semble indiquer qu'une médiocre confiance dans un pacifique avenir et surtout dans la solidité ultérieure des liens austro-allemands. M. de Bismarck veut-il associer l'Italie à l'Austro-Hongrie ou remplacer l'une par l'autre, sur la liste des puissances gravitant dans l'orbite de l'Allemagne? Quel serait l'honnête courtage attribué en ce cas à chacun des contractants. On a dû se poser la question en même temps à Saint-Petersbourg et à Paris. De chaque côté, elle a son intérêt.

L'idée qu'il s'agirait dans l'entrevue de Friedrichsrube d'un règlement des relations entre l'Italie et le Vatican avait d'abord été accueillie avec une certaine incrédulité. Il paraît que les sceptiques avaient tort. Un journal qui passe pour être fort exactement et de source sûre informé de la politique du Saint-Siège affirme que c'est à des préoccupations de cet ordre que correspondrait exactement l'entrevue. M. de Bismarck aurait fait soumettre des propositions concrètes au Vatican et au Quirinal. C'est une réponse que porterait M. Crispi. L'idée d'une réconciliation entre l'Italie et la Papauté est propre à séduire un homme d'Etat de l'envergure du chancelier allemand. Il ne lui est d'ailleurs pas inutile de se concilier plus étroitement encore en vue d'un avenir peut-être fort prochain, les sympathies des catholiques. Il n'est pas besoin d'ailleurs d'être un « clérical » pour comprendre les hauts intérêts de la France dans une pareille question, ni d'être un diplomate subtil pour estimer qu'il eût été préférable pour nous qu'elle fût réglée par toute autre puissance que l'Allemagne.

Que si enfin on ne veut voir, dans l'entrevue de Friedrichsrube que l'indice d'un mutuel désir de rapprochement plus intime encore, nous ne pouvons nous défendre de nous demander quel motif pressant a dicté cette accolade publique. Nous ne pensons pas que le désir de contempler les sites alpestres, fort imposants d'ailleurs, ait été le seul motif des trois voyages d'inspection

faits en une année par nos deux derniers ministres de la guerre. Il nous est également fort difficile de supposer qu'une entente entre nos deux principaux voisins soit exclusivement inspirée par le désir de nous être agréable.

Des trois hypothèses, quelle que soit la vraie — et nous ne serions pas surpris qu'elles le fussent toutes trois — aucune ne nous paraît de nature à nous inspirer une complète indifférence touchant ce qui se passe à Friedrichsrube.

Cette démarche a une importance internationale considérable.

DEPART DE FRIEDRICHSRUHE

Les hôtes de M. de Bismarck ont quitté Friedrichsrube. Quel qu'ait été, en réalité, le sujet des négociations, celles-ci n'auront point traîné en longueur. Si le chancelier allemand n'avait appelé M. Crispi près de lui que pour lui dicter ses ordres, il aurait pu employer moins d'heures. Il n'est plus temps de chercher quels projets avaient motivé l'entrevue. On ne peut plus se demander ce qui a été fait.

Le journal de M. Crispi, la *Riforma*, nous a bien, en termes sibyllins, assuré que le président du Conseil italien a « travaillé au bien de sa patrie ». Nous n'en doutons pas un seul instant, mais cela nous laisse assez indifférents et nous préférons être assuré qu'il n'a pas travaillé contre le bien de la nôtre. Quelqu'un qui touche, dit-on, de fort près à la cour de Vienne aurait dit à ce propos qu'on avait beaucoup travaillé à Friedrichsrube, non contre la France, mais sans elle.

Appréciations allemandes

La *Gazette nationale* de Berlin publie, à la date du 28, concernant l'affaire de Vaxaincourt, un article qui nous a été signalé par le télégraphe et dans lequel nous remarquons les passages suivants :

« L'Allemagne n'est pas responsable,

moralement parlant, du caractère hostile des relations que l'on entretient à la frontière franco-allemande. Elle a tout simplement repris l'Alsace-Lorraine, son ancienne propriété.

» Personne n'en voudra aux Français de regretter d'avoir perdu le pays qu'ils avaient en partie conquis, et en partie ravi à l'Allemagne par une flagrante violation de traité; mais la rage immodérée de leurs chauvins, leurs déclarations d'après lesquelles l'Allemagne agirait d'une façon sans exemple et avec une violence qui est un outrage à la civilisation, en gardant le pays qui lui a été cédé par traité, et leurs assertions suivant lesquelles la France ne pourrait pas exister sans l'Alsace-Lorraine, tout cela est absolument nul et non avenu devant l'histoire, devant l'équité, devant le bon sens; tout cela prouve seulement que les Français ont été pendant longtemps gâtés d'une façon excessive par l'Europe.

» Tandis que tout pays voisin est pour eux un butin, que l'on prend quand on veut et peut le prendre, le territoire de la France est sacré, et quiconque y touche est un barbare.

» Ce principe est la base de toutes les excitations des chauvins français, et ces excitations ont non-seulement eu des conséquences fâcheuses en France, mais elles ont naturellement fini par prouver à l'Allemagne qu'il est impossible d'entretenir avec la France des relations vraiment pacifiques, vu qu'elle ne veut pas entendre parler de semblables relations.

Le journal allemand expose ensuite que l'Allemagne a montré longtemps la plus grande patience, mais qu'elle a été plus tard obligée d'agir avec énergie.

« Il est tout naturel, ajoute la *Gazette nationale*, que le gouvernement allemand ait alors donné des instructions rigoureuses aux fonctionnaires de la frontière, et en particulier aux gardes forestiers, et il a fait ainsi son devoir. »

Le journal berlinois exprime l'opinion que, si la conduite des Français n'était pas

27 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

Tout en parlant ainsi, Sophie se dirigeait vers l'habitation des Beaugard, traversait la petite place, passait sa tête à travers la porte, et criait à tue-tête :

— Venez donc vite, le père et la mère Beaugard; M. le curé veut vous parler tout de suite.

— Mon Dieu! s'écria Pierre en se dressant sur sa chaise, qu'est-ce qu'il y a?

— Est-ce que je le sais, moi? ce sont toujours des histoires de journal!

— Encore un malheur, peut-être? Nous vous suivons, Sophie.

Le père et la mère Beaugard fermèrent leur boutique à double tour et se rendirent promptement au presbytère où les attendait M. le curé.

Celui-ci les reçut avec un air joyeux qui rassura les pauvres gens, et les fit entrer dans la salle à manger, dont il poussa la porte au grand mécontentement de Sophie qui, tout aussitôt, colla son oreille à la serrure pour ne pas perdre un mot de ce qu'allait dire son maître.

— Bien sûr, murmura-t-elle, il y a quelque chose; il faudra que je m'en ouvre à Monseigneur. M. le curé, pendant ce temps, faisait assavoir son sacristain et la mère Jeanne en face de lui.

— Mes bons amis, leur dit-il, je viens de voir dans le journal une grave nouvelle qui vous intéressera tous les deux.

— Ah! c'est de Jean qu'il s'agit, s'écria en pleurant la pauvre vieille, qui pensait bien que M. le curé n'ignorait pas que rien au monde ne pouvait plus l'intéresser, hormis les intérêts de son fils.

— Oui, c'est de Jean qu'il s'agit, vous l'avez bien deviné.

— J'en étais sûr.

— A-t-on reconnu son innocence? demanda le cordonnier.

— Hélas! non, mon pauvre ami.

— Il n'est pourtant pas coupable, je le jure.

— Je le crois comme vous... mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

— De quoi donc?

— Il s'est évadé.

— Évadé! s'écrièrent à la fois le père et la mère Beaugard.

— Oui, mes amis, votre fils n'est plus à Rochefort, il s'est échappé du bagne, et on le cherche partout maintenant.

— Ce n'est pas possible, monsieur le curé!

— Si, écoutez plutôt la note du journal :

« Une audacieuse évasion. — On nous signale de Rochefort une évasion aussi mystérieuse qu'audacieuse, et qui ne ressemble en rien à toutes celles dont il a été question jusqu'ici. Dans la nuit du 3 mars, deux forçats qui devaient le lendemain partir pour la Guyane sur le transport la *Charente*, Louis Rouget, du Maine, et Jean Beaugard, de Bretagne, ont scié leurs barreaux, franchi les murs de l'enceinte du bagne à l'aide d'une corde à nœuds, et pris la fuite sans qu'on ait pu encore retrouver leurs traces. Ils sont activement recherchés dans les environs, car on a dès à présent la certitude qu'ils n'ont pu aller loin, et qu'ils ne se sont pas enfuis par mer. On les retrouvera sans doute au premier jour, nous voulons l'espérer, car on dit que ces deux forçats sont des bandits de la plus dangereuse espèce.

» Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ce curieux incident.

» On soupçonne de complicité un garçon de l'établissement nommé Polard, qu'on n'a pas revu depuis.

— Vous le voyez bien, s'écria M. le curé en fermant son journal; Jean s'est évadé.

— Grand Dieu! murmura la mère Jeanne, que va-t-il arriver?

— Que lui fera-t-on, si on le reprend? de-

manda le père Beaugard, épouvanté d'avance à cette pensée.

— Je n'en sais rien, mon ami.

— Si on lui coupait la tête! si on le menait à l'échafaud, lui, un innocent!

— Allons donc, on ne guillotine pas les gens pour une évasion.

— C'est vrai!

— Et, en attendant, il est libre.

— Libre, mon Dieu! soupira la pauvre Jeanne. Mon pauvre enfant!

— Je vous le disais bien que cette nouvelle vous intéresserait.

— Mais avec qui s'est-il donc enfui?

— Avec Rouget, un braconnier de Durtal et de Précigné, dont j'ai bien souvent entendu parler.

— Qui est-ce donc?

— C'est un homme qui a longtemps fait courir les gendarmes et dont les aventures ont été bien extraordinaires... mais ce n'est pas un bandit féroce comme on le prétend dans le journal, et quant à votre fils...

— Oh! notre fils, c'est un agneau!

Le curé se leva et prit son chapeau. Une autre idée le poursuivait.

— Allez en paix, mes amis, dit-il au père et à la mère Beaugard, et n'ayez aucune crainte. Si votre fils n'est pas arrêté, il vous donnera bientôt de ses nouvelles, mais cela ne doit pas vous

inspirée par le principe ci-dessus mentionné, le fait qui vient de se produire à la frontière n'aurait pas d'aussi graves conséquences, mais que, dans l'état actuel des choses, il fallait, du moins, se féliciter de voir le gouvernement français et la partie réfléchie de la nation française examiner l'affaire avec calme.

Après avoir mis en doute l'exactitude de la version française concernant l'incident de Vexaincourt, la *Gazette nationale* termine ses réflexions en disant que l'on doit, des deux côtés de la frontière, s'efforcer d'agir d'une façon tout-à-fait légale, vu que chaque nouveau malentendu causerait de nouveaux mécontentements, dont la conséquence finale serait une perturbation de la paix, dont les populations de la frontière auraient précisément à souffrir plus que les autres.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Il est probable que M. Jules Grévy présidera mardi prochain le conseil des ministres. C'est au cours de ce conseil que le gouvernement se proposerait de fixer la date d'ouverture de la session extraordinaire des Chambres.

Le Parlement sera convoqué pour une date qui ne serait ni antérieure au 18 octobre ni postérieure au 25.

Plusieurs membres du cabinet auraient déjà eu l'occasion d'indiquer leurs préférences pour cette dernière date.

L'ÉTAT DE M. DE WANGEN

Quelques journaux avaient annoncé que l'état de M. de Wangen s'était considérablement aggravé. Une dépêche de Raon-l'Étape dément heureusement ces nouvelles alarmantes. M. de Wangen va aussi bien que possible.

Nous lisons dans le *Lorrain*, de Metz :

« Le jeune Schnaebél a été mis en liberté vendredi soir. Seulement, il ne s'agit pas là, pour le moment du moins, d'une grâce proprement dite.

« Le parquet de Metz, ayant appris que la famille Schnaebél allait adresser un recours en grâce à S. M. l'empereur, en avait référé à Sa Majesté.

« Or, comme les formalités à remplir en pareilles circonstances sont assez longues, de telle sorte qu'il aurait pu arriver que le prisonnier purgât, entre temps, la peine qu'il lui restait à subir, M. le procureur général a reçu de haut lieu l'ordre télégraphique de faire suspendre l'emprisonnement. En conséquence, l'élargissement du jeune homme a été ordonné sur-le-champ. »

UN MOT DE L'EMPEREUR GUILLAUME

On mande de Vienne à la *République française* :

« Il se confirme que la solution de l'incident de Raon-sur-Plaine doit être attribuée

empêcher de chercher toujours des preuves de son innocence, qui n'est douteuse ni pour vous ni pour moi.

— Ah ! merci, que Dieu vous bénisse pour votre bonté !

Pendant que les pauvres gens se retiraient, M. le curé pliait son journal dans sa poche, saisissait sa canne et se dirigeait à pas pressés vers la ferme de la Fresnaie.

Quand il déboucha du chemin creux, il aperçut Françoise Dugast qui était assise sous un berceau de verdure, et qui, rêveuse et distraite, avait laissé tomber à terre le livre qu'elle avait commencé de lire.

Le bon vieux prêtre s'arrêta, essuya son front couvert de sueur et ne put s'empêcher d'admirer l'enfant dont il avait fait une si bonne chrétienne et que la Providence éprouvait si durement au printemps de la vie.

— Mon Dieu ! murmura-t-il, en joignant les mains, soyez clément, épargnez cette enfant et éclairez la justice des hommes !

Puis, il s'avança jusque auprès de Françoise, qui, en l'entendant venir, se redressa soudainement.

— Bonjour, monsieur le curé, dit-elle, je vous demande pardon... je ne vous voyais pas, je songeais...

— Ne rêvez pas ainsi, ma chère enfant, cela

à l'intervention très nette de l'empereur Guillaume, encouragé dans ses dispositions pacifiques par l'impératrice Augusta.

« C'est encore la même influence suprême qui termina le conflit Schnaebél.

« A ce propos, un haut personnage appartenant au monde diplomatique m'a révélé un curieux détail.

« Quand on soumit à l'empereur le rapport sur l'arrestation de M. Schnaebél, le vieux souverain manifesta le regret du préjudice moral que cet abus causait à l'Allemagne et, en marge du rapport, il écrivit :

« Accorder aux Français leur droit, rien que leur droit. Mais ne plus mettre un homme de mon âge dans la situation de leur présenter des excuses. »

LA SITUATION AU TONKIN

Le *Journal des Débats* reçoit de son correspondant du Tonkin une lettre qui peint sous des couleurs assez sombres la situation de l'Indo Chine, tant au point de vue de la sécurité publique qu'en ce qui touche l'administration proprement dite. A la fin d'août dernier, on signalait dans les esprits une agitation qui semblait venir d'un mot d'ordre insurrectionnel. Ce n'est pas la population proprement dite, mais les autorités indigènes qui donnaient des marques d'insubordination. Le correspondant du *Journal des Débats* ajoute quelques lignes trop éloquents par elles-mêmes pour avoir besoin d'un commentaire : Le gouvernement, écrit-il, agirait sagement en commandant pour le commencement de l'hiver quelques grands travaux auxquels nous emploierions beaucoup de coolies ; cela paralyserait toute idée de révolte, mais on ne sait que faire, et, ajoute le correspondant, ce que l'on pourrait bien apprendre à connaître, c'est le nombre de millions que nous devons employer pour réprimer les tentatives de soulèvement, et les soulèvements inévitables de l'hiver prochain, si on ne prend aucune décision.

BILLETS RENOUEVÉS

Il résulte des explications fournies samedi à la commission du budget qu'on pourra rembourser cette année dix-huit millions d'obligations à court terme. Comme il y en a pour cent millions, il faudra retarder le paiement pour quatre-vingt-deux millions. Dans la vie privée, une opération de ce genre s'appelle autrement. Lorsque le particulier est un commerçant, l'habitude de renouveler ses effets à échéances est une note de défaveur et la marque d'un achèvement sûr et rapide vers la faillite. Dans la vie publique, cela s'appelle de l'administration financière républicaine, et cela n'en vaut pas mieux pour cela.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 octobre.

L'allure générale du marché quoiqu'un peu plus faible est cependant très satisfaisante. Les cours de nos rentes ont été traités comme suit : 3 0/0, 81.22 ; 4 1/2 0/0, 109.45.

Les obligations foncières et communales du Crédit Foncier conservent leur bonne tenue à 480

vous fait mal, et c'est inutile. Il faut travailler, au contraire, et surtout prier beaucoup.

— Vous avez raison, monsieur le curé, il faudra que j'apprenne à devenir plus forte.

— Où sont vos parents ?

— Dans le jardin.

— Appelez-les ici ; j'ai quelque chose à vous dire.

Françoise frémit intérieurement, mais elle n'osa pas faire de questions indiscrettes et s'éloigna rapidement.

Quelques instants après, elle revenait avec M. et M^{me} Dugast.

Le curé s'était assis sur un banc de gazon. Il se leva à leur approche et les salua, comme il avait l'habitude de le faire, avec un respect mêlé de sympathie.

— Monsieur le curé, dit M^{me} Dugast, nous sommes mal ici, si nous entrons à la maison ?

— Non, non, je ne me soucie pas qu'on nous entende. Asseyons-nous ici tous les quatre.

— Volontiers, monsieur le curé.

Françoise, tremblante, s'assit auprès de sa mère, le père Dugast prit place à côté de M. le curé.

(A suivre.)

et 485. Les capitalistes s'empressent de profiter de ce prix d'achat qui leur assure des bénéfices sérieux par une réalisation prochaine au pair. Les Bons de la Presse se négocient à 17.75 et 18.

La Société Générale est solidement établie aux cours de 461. Les bilans mensuels font prévoir une hausse sur ce titre dont la valeur réelle doit être le pair.

La Banque d'Escompte est demandée à 401, les tendances continuent à porter ce titre vers le cours de 500 qui est la cote normale de ce titre. Les Dépôts et Comptes courants sont immobilisés à 605.

Le Crédit Lyonnais reste délaissé à 570. La Compagnie d'assurances l'Aigle-Vie est dans une situation très prospère. Le bilan du dernier exercice accuse d'incessants progrès. Le compte des profits et pertes se solde par un excédent de près de 200.000 fr.

Les Polices AB de l'Assurance financière donnent lieu de nombreuses transactions. Les garanties de ces polices qui reposent sur des créances sur l'Etat ou sur des hypothèques sur immeubles en plein rapport en font un titre digne de figurer dans les portefeuilles les plus sérieux.

L'action de Panama se maintient solidement au cours de 362.

Nos actions de chemins de fer sont calmes. Les obligations sont très fermes.

Nouvelles militaires.

LES ENGAGEMENTS VOLONTAIRES

Nous avons annoncé le décret qui réduit la durée pendant laquelle pourront être désormais reçus les engagements volontaires, soit du 1^{er} octobre au 30 novembre, et du 1^{er} au 31 mars pour l'infanterie et les troupes d'administration ; du 1^{er} octobre au 30 novembre pour la cavalerie ; du 1^{er} octobre au 31 décembre pour l'artillerie, le génie et le train des équipages.

Voici le chiffre maximum des engagements à recevoir pour chaque corps et chaque régiment, escadron, section ou compagnie :

Infanterie, 40 ; chasseurs à pied, 20 ; zouaves et tirailleurs algériens, nombre illimité ; sapeurs-pompiers de Paris, 40 ; cuirassiers, dragons, chasseurs et hussards, 50 ; chasseurs d'Afrique, 100 ; spahis, 20.

Artillerie, 50 ; artillerie de forteresse, 30 ; pontonniers, 25 ; ouvriers d'artillerie et artificiers, nombre indéterminé ; génie, 480 ; ouvriers de chemins de fer, 42 ; train des équipages, 40 ; commis et ouvriers militaires d'administration, 40 ; infirmiers, commis aux écritures, tailleurs ou cordonniers, 40.

Si le maximum pour les corps d'infanterie et les sections d'administration est atteint le 30 novembre, les engagements seront fermés au mois de mars.

Les commandants de recrutement ont reçu l'ordre de refuser l'engagement pour les régiments d'Afrique aux jeunes gens qui ne montreront pas une réelle vigueur.

Les engagés pour les régiments de tirailleurs algériens et de spahis ne seront reçus que sur le vu du consentement du chef de corps, après justification d'aptitudes spéciales pour acquiescer des grades ou être employés comme ouvriers.

Nul ne sera admis, sauf le consentement du colonel, à s'engager dans la cavalerie s'il n'a déjà l'habitude du cheval ou s'il n'exerce la profession de sellier, armurier, tailleur d'habits, bottier ou maréchal-ferrant.

Aucun illettré ne sera autorisé à entrer dans les dragons ou dans un régiment de cavalerie légère.

Les engagés pour le train des équipages devront être reconnus susceptibles de faire des élèves brigadiers.

Aucun étudiant en médecine ou en pharmacie ne sera admis à s'engager pour une section d'infirmiers.

Les élèves des écoles d'enfants de troupe seront reçus pour tous les corps de leur choix, même dans les villes de garnison où leurs parents sont domiciliés ; mais ces engagements compteront en sus des chiffres mentionnés plus haut.

Les conditions de taille pour la cavalerie sont ainsi fixées : cuirassiers, 4 m. 70 c. à 4 m. 85 c. ; dragons, 4 m. 64 c. à 4 m. 74 c. ; chasseurs et hussards, 4 m. 59 c. à 4 m. 68 c. ; chasseurs d'Afrique et spahis, 4 m. 59 c. à 4 m. 72 c.

Par exception, les hommes exerçant la profession de maréchal-ferrant, tailleur, bottier, sellier et armurier, seront admis : dans les cuirassiers à partir de 4 m. 68 c., dans les dragons à 4 m. 62 c., la cavalerie légère et celle d'Afrique 4 m. 56 c.

Les engagés volontaires pour les troupes d'administration seront exclusivement pris dans les tailles de 4 m. 58 c. et au-dessous.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

ASSISES DE MAIN-E-LOIRE

Nous extrayons de la liste des jurés pour les assises de novembre 1887 les noms suivants qui appartiennent à notre arrondissement :

MM.

Alexandre Dutertre, propriétaire, à Souzay.

Louis Marcheteau, propriétaire, au Vaudelnay.

Augustin-Pierre-Emile Libaud, capitaine en retraite, à Villebernier.

Isidore Forget, propriétaire, à Montreuil-Bellay.

Benjamin Métivier, propriétaire, à Dénezé.

Jean-Baptiste Lemordelay, propriétaire, à Doué-la-Fontaine.

Louis Thuau, propriétaire, à Doué-la-Fontaine.

Jules Mabile, propriétaire, à Coron.

Un arrêté de M. le préfet donne l'itinéraire de la commission chargée de l'inspection des étalons en Maine-et-Loire.

Cette commission sera à Saumur le samedi 5 novembre, et tiendra sa séance à midi, en face la station des étalons.

EXPOSITION DE TABLEAUX

Nous avons la bonne fortune de posséder en ce moment à Saumur une véritable collection artistique de tableaux qui ont figuré au Salon.

Nous avons remarqué les signatures de Gourdon, Bligny, Clair, Brunel-Neuville, Colbert, etc. Ce sont des attestations suffisantes pour attirer les amateurs de bonne peinture.

L'exposition est ouverte tous les jours, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, 44, place de la Bilange, au 4^e, ancienne maison Brard.

LE RELEVEMENT DU PRIX DES PENSIONS DANS LES LYCÉES

Un décret du Président de la République, rendu à la suite d'un rapport du ministre de l'instruction publique, fixe le prix de la pension, des frais d'études et des frais de conférences, pour les lycées de Paris et des départements.

Voici les prix concernant les lycées de notre région :

Demi-pension. — Classes primaires

Tours. — Pension, 750 fr. ; demi-pension, 425 ; frais d'études, 400.

Nantes. — 800, 450 et 440.

Angers, Orléans, Rennes. — 700, 400 et 90.

Laval, Le Mans et Poitiers. — 650, 375 et 80.

Châteauroux, Niort, Vendôme. — 600, 350 et 70.

Division élémentaire

Tours. — Pension, 800 ; demi-pension, 450 ; frais d'études, 420.

Nantes. — 850, 475 et 440.

Angers, Orléans, Rennes. — 758, 425 et 400.

Laval, Le Mans et Poitiers. — 700, 400 et 400.

Division de grammaire

Tours. — Pension, 850 ; demi-pension, 500 ; frais d'études, 450.

Nantes. — 900, 525 et 475.

Angers, Orléans, Rennes. — 800, 475 et 440.

Laval, Le Mans et Poitiers. — 750, 450 et 425.

Division supérieure

Tours. — Pension, 900 fr. ; demi-pension, 550 ; frais d'études, 200 ; frais de conférences, 400.

Nantes. — 950, 575, 215 et 112.50.

Angers, Orléans, Rennes. — 850, 550, 175 et 87.50.

Laval, Le Mans et Poitiers. — 800, 500, 450 et 75.

Classe de mathématiques spéciales

(Pour tous les lycées où cette classe existe)

Pension, 4,000 fr. ; demi-pension, 600 fr. ; frais d'études, 250 fr. ; frais de conférences, 125 fr.

SUPPRESSION DE LA SUBVENTION AUX SOCIÉTÉS DE TIR

Les Sociétés de tir des départements ne recevront plus de subvention de l'Etat à partir de 1888, si la Chambre adopte, comme c'est probable, la suppression du crédit affecté jusqu'à présent et que la commission du budget a votée dans sa séance de mardi dernier.

ANGERS.

Un brillant mariage. — Hier matin (mardi), la cathédrale était pleine d'une foule sympathique venue pour assister au mariage de M. Le Bault de la Morinière, capitaine au 12^e cuirassiers, fils du comte Le Bault de la Morinière, avec M^{lle} Elisabeth Joubert, fille de M. Ambroise Joubert, ancien député.

Les deux familles formaient déjà, autour des jeunes époux, un cortège nombreux et brillant, dans lequel on remarquait les trois sœurs aînées de M^{lle} Elisabeth Joubert : M^{me} de Clermont-Tonnerre, de Bourqueney et de la Garenne, et M^{me} la comtesse de Blois, sœur du marié. Dans la nef et jusque dans les galeries hautes, se pressaient les ouvriers et employés de l'usine Joubert, heureux de s'associer aux pures joies du patron.

M. l'abbé Bazin, curé de la cathédrale, entouré d'un nombreux clergé, a donné la bénédiction nuptiale aux fiancés, après une allocution dans laquelle il a exposé, en les confirmant par l'exemple des deux familles, les enseignements de l'Eglise sur la haute fonction, dans l'ordre social, du mariage chrétien.

Les témoins étaient, pour M^{lle} Joubert : MM. le capitaine baron de Clermont-Tonnerre et M. le lieutenant vicomte de Bourqueney.

Pour M. Le Bault de la Morinière : MM. le comte Emmanuel Le Bault de la Morinière et M. le lieutenant-colonel Louis.

Pendant la messe, comme à l'entrée et à la sortie du cortège, des artistes éminents, accompagnés sur l'orgue par M. Delaporte, ont interprété plusieurs fragments de musique religieuse appropriés au caractère de la cérémonie. Le défilé pour saluer les mariés à la sacristie a pris un long temps. Presque tous les officiers du 12^e cuirassiers étaient venus apporter au marié, leur collègue, un témoignage d'affectueuse camaraderie.

Les électeurs des cantons Sud-Est d'Angers, de Saint-Georges-sur-Loire et de Durtal sont convoqués pour le 23 octobre afin d'élire des conseillers généraux.

Grand-Théâtre d'Angers. — L'Anjou constate le succès remporté samedi soir par la nouvelle troupe d'opéra-comique, dans *Sij'étais Roi!*

A citer spécialement : M^{me} Pelosse et Doux, MM. Delmas, Delvoe, Bousca et Stéphane.

Dimanche soir, bon début de la troupe dramatique, dans le *Maitre de Forges*. Une mention spéciale à MM. Veuillet et Sabin.

Déjà le *Patriote* et l'*Union de l'Ouest* ont fait l'éloge des principaux artistes lyriques.

Cirque-Théâtre. — Nous avons annoncé, dit l'*Union de l'Ouest*, que le directeur des théâtres d'Angers renonce, cette année, à donner des représentations au Cirque-Théâtre. La nouvelle est exacte, sans être complète. Le directeur renonce, parce qu'il y est forcé.

Un arrêté préfectoral, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, notifié très tardivement au directeur, a déclaré la fermeture du Cirque-Théâtre, jusqu'à ce que l'administration municipale ait pris les précautions nécessaires pour assurer la sécurité des spectateurs.

Il est bon de rappeler que le Cirque est la propriété de la Ville, qui l'a acheté, en 1882 ou 1883, et, au lieu de le payer argent comptant, en a laissé à la Société Racine, de Tours, la jouissance pendant 15 ans. La Société Racine loue au directeur du Théâtre. Mais celui-ci ne pouvant exploiter, puisque le préfet lui en interdit la faculté, refusera, sans doute, de payer le prix de location, et la Société usufruitière, troublée dans sa jouissance, se retournera vers la Ville pour demander une compensation.

Nous supposons, ajoute l'*Union de l'Ouest*, que l'interdiction de M. le préfet ne con-

cerne que les représentations du soir, et que les Concerts de l'Association artistique pourront avoir lieu, le jour, comme précédemment. Mais, dans cette époque de surprises, nous ne répondons de rien.

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

Trois cent cinquante amateurs ont pris part au concours de tir pour le Championnat de France, cette année, au stand de Clichy.

Cinquante-quatre ont mis vingt balles en cible.

M. Lecoq, d'Angers, qui a obtenu 149 points, a été proclamé champion de France pour l'année 1887.

Il a reçu en outre une somme de 4,500 francs.

Par décret de M. le Président de la République, du 17 septembre, M. Louis Prestreau a été nommé notaire à la résidence de Montjean, en remplacement de M. Robert.

CHOLET.

A la suite d'une conférence faite, dimanche, aux ouvriers par le socialiste Dalle, la réunion a voté :

1^o Le refus des 3,000 fr. votés par le Conseil municipal vendredi dernier et un blâme à ce même Conseil pour s'être fait, en votant cette subvention, le complice et l'auxiliaire des capitalistes ;

2^o Un blâme au gouvernement et un remerciement au Conseil municipal de Paris pour les 40,000 fr. offerts par cette assemblée aux grévistes de Cholet.

C'est-à-dire que les 3,000 francs du Conseil municipal de Cholet, assurés aux ouvriers, ont été dédaigneusement refusés, tandis que les 40,000 fr. du Conseil municipal de Paris, qui ne seront jamais versés, ont été acceptés avec enthousiasme. Voilà la logique des socialistes ! Et le bien de l'ouvrier, qu'en font-ils ?

LES FOIRES DE BEAUPRÉAU

Six nouvelles foires, pour la vente du bétail gras et maigre, sont ajoutées aux douzes existantes à Beaupréau.

Elles se tiendront, comme ces dernières, les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois.

Par suite de cette augmentation, elles commenceront le vendredi 11 novembre pour finir le quatrième vendredi de juillet 1888.

L'ouverture en est fixée à neuf heures et demie.

L'ÉLECTION DES DEUX-SÈVRES

Voici les décisions de la commission de recensement :

Électeurs inscrits, 405,652. Nombre de votants, 77,870. Suffrages exprimés, 76,997. Majorité absolue, 38,498. M. Léopold Goirand, 69,220 élu. M. Maurice Aymé de la Chevrenière, 37,582.

M. Goirand a seulement 722 voix de majorité absolue et 1748 voix de plus que M. Aymé de la Chevrenière. La commission de recensement des votes a proclamé M. Goirand député des Deux-Sèvres.

Une certaine quantité de bulletins ont été malheureusement enlevés à M. Maurice Aymé de la Chevrenière, parce qu'ils ne portaient pas de désignation suffisante. Sur les uns il y avait seulement : *M. Maurice* ; sur les autres : *M. Émile Aymé* ; sur d'autres enfin : *le baron Aymé*. Il est évident que, dans la pensée des électeurs, ces voix étaient attribuées à notre candidat, mais la rédaction de ces bulletins étant défectueuse, ils ont été annulés.

NANTES.

Expériences au théâtre Graslín. — Dimanche, une foule énorme assistait, place Graslín, aux expériences de sauvetage en cas d'incendie au Grand-Théâtre.

A un signal donné, les pompiers placés dans les loges d'artistes se sont élancés par les fenêtres, et sont descendus sans encombre par les engins fixés aux murs. Les hommes auront des échelles et des cordes à nouer ; les femmes des sacs de sauvetage.

Le public a été ensuite admis dans la salle pour assister à la manœuvre du rideau de fer.

VOL A LA TIRE

Le 27 septembre, le sieur Beausnier, sabotier à Mouliherne (Maine-et-Loire), vint à Nantes pour toucher une somme de 750 fr. Après de nombreuses stations dans les cabarets de l'Île-Gloriette, il rencontra, rue des Olivettes, trois individus qui, flairant une bonne aubaine, lui firent obligeamment leurs offres de service.

Ce sont : Jean-Marie Monot, 35 ans, cordonnier ; Gustave-Joseph Leplain, 33 ans, manoeuvre, et Auguste-Octave Lhospitalier, forgeron.

L'honnête Angevin fêta largement ses nouveaux amis et parcourut avec eux un nombre considérables de buvettes. Le soir venu, il les quitta pour regagner l'hôtel où il était descendu. Le lendemain matin, il constata avec stupeur que son porte-monnaie avait disparu avec l'argent qu'il contenait, et qu'on lui avait enlevé en outre sept billets de 100 fr.

Le sieur Beausnier n'eut d'autre ressource que d'aller raconter son infortune au commissaire de police du 4^e canton. Grâce à ses indications, Monot et ses deux complices furent arrêtés. Monot avoua avoir pris deux billets de 100 fr. Quant à Leplain et à Lhospitalier, ils protestent énergiquement de leur innocence : le jour n'est pas plus pur que le fond de leur cœur. L'enquête ouverte par le commissaire de police nous édifiera là-dessus. (*Espérance du Peuple.*)

LE MANS.

Dimanche prochain 9 octobre, la ville du Mans sera en liesse.

Elle inaugurerà la statue de Pierre Belon, Médecin naturaliste et voyageur, Pierre Belon, né en 1517, quitta la France en 1546, pour parcourir, au nom de la science, l'Italie, la Grèce, l'Égypte et l'Asie-Mineure.

De ces voyages, hérissés de difficultés de toutes sortes, l'audacieux pionnier rapporta le genévrier d'Orient, le chêne toujours vert, le samai, l'arbre de Judée, le figuier, le myrthe et le caroubier, plantes inconnues jusque-là.

De retour en France, vers 1550, il créa les jardins botaniques de René et de Jean de Bellay, précédant de plus d'un siècle la création du Jardin des Plantes de Paris.

Le monument élevé à la mémoire de Pierre Belon est dû à une souscription nationale, provoquée par un comité qui compte au nombre de ses membres d'honneur : MM. Brouardel, Milne-Edwards et Barthélemy Saint-Hilaire.

CONSEILS ET RECETTES.

Avis aux mères de famille qui purgent leurs enfants avec de l'huile de ricin. Il s'agit de faire prendre cette drogue nauséabonde à un malade quelconque sans qu'il en sente le goût fadasse et répugnant.

Certains mélangent ce purgatif avec du café, d'autres avec du lait, mais la mixtion ne se fait qu'imparfaitement, et le coup d'œil seul suffit pour dégoûter davantage. D'autres l'absorbent pure, se contentant de se rincer le palais après coup ; oui, mais pendant l'absorption quel empatement de la bouche ! quel supplice !

Eh bien ! utilisez la recette suivante : on passe quelques gouttes de cognac dans un verre à Bordeaux jusqu'à ce que les parois en soient humectées, on se mouille la bouche avec le même liquide.

Une fois la liqueur rejetée, on verse l'huile dans le verre dont elle ne saurait humecter les parois déjà mouillées d'alcool ; on peut avaler l'huile en deux ou trois lippées sans que le palais en sente le goût ; l'alcool forme enveloppe et dérobera complètement l'huile aux sens du goût.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeu 6 octobre,

MIGNON, opéra-comique en 3 actes.

Samedi 8 octobre,

LA MASCOTTE, opéra-comique.

Dimanche 9 octobre,

Les PAUVRES DE PARIS, drame.
CADET-ROUSSEL, folie-vaudeville en 3 actes.

A l'étude : *Le Barbier de Séville* ; *les Mousquetaires de la Reine* ; *Fra-Diavolo*.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 1^{er} octobre :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : L'affaire de Vexaincourt. — Les Achantis. — Les grandes manoeuvres du 9^e corps d'armée. — Beaux-arts ; *L'entrée au couvent*. — Les différents modèles de gares à l'exposition du Cinquantenaire des chemins de fer. — Le théâtre illustré : *Les Saturnales*. — Il faut des époux assortis, nouvelle, par Armand Lapointe. — Variété : La réforme du calendrier par G. Lendôtre. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Le Monde financier. — Rébus.

GRAVURES : L'affaire de Vexaincourt : Frontière franco-allemande. — Les Achantis au Jardin d'acclimatation. — Le théâtre illustré : *Les Saturnales*. — Beaux-arts : *La rentrée au couvent*. — Les grandes manoeuvres du 9^e corps d'armée ; Passage du Thouet sous le feu de l'ennemi, par les tirailleurs du 32^e régiment d'infanterie. — Les chiens de guerre pendant l'action. — Les diverses gares de l'exposition du Cinquantenaire des chemins de fer. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr. ; — Six mois, 13 fr. ; — Trois mois, 7 fr. ; — Un numéro, 50 centimes. On s'abonne aussi au bureau de l'*Echo Saumurois*.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements, 13 fr. Union postale 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Edouard Charton) contient, dans son numéro du 30 septembre :

TEXTE. — Les Baux pétrifiantes, par M. Ch.-Er. Guignot. — Les Chenoises et les Villegagnon, par M. H. Bordier. — Catherine de Médicis, par M. H. Bordier. — L'Hôtel de Lasbordes, à Toulouse. — Cérémonies funèbres chez les Djikas, par M. Alexandre Bertrand. — Saint François de Sales, par M. Ed. Ch. — Etudes militaires. — Aux Îles Marquises. — Les Plumes métalliques chez les anciens, par M. G. L.

GRAVURES. — Cascade d'eau pétrifiante d'Étufs (Haute-Marne), dessin de Lancelot. — Catherine de Médicis. — Fenêtre et porte de l'hôtel de Lasbordes, à Toulouse, dessins de M^{lle} Lancelot. — Saint François de Sales. — Etudes militaires (3 fig.). — Îles Marquises ; sépulture et chasse d'un chef.

LA JEUNE MÈRE

Fondé en 1874 par le Dr Brochard

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Il existe un grand nombre de journaux spéciaux qui apprennent aux jeunes femmes comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une partie de campagne, une soirée ; il y en a fort peu qui leur enseignent l'art de nourrir et d'élever leurs enfants.

Le journal *La Jeune Mère* s'adresse à l'expérience des mères et combat les préjugés nombreux sur la grossesse, l'accouchement, les maladies et les indispositions infantiles ; il enseigne aussi l'art difficile de former le cœur et l'esprit des enfants en leur ouvrant l'intelligence à tout ce qui est beau, vrai et bien. Fondé il y a douze ans par le docteur Brochard, le journal a été honoré de toutes sortes de récompenses. Au point de vue de l'hygiène maternelle et de l'éducation du nouveau-né, c'est le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

A NOS LECTEURS. — Nous apprenons qu'à partir du 1^{er} octobre, une baisse considérable sera faite sur toutes les Bougies à l'ÉPICERIE CENTRALE ; ainsi, les bougies bonne qualité, qui se vendent, le paquet de 500 gr., 0 fr. 90 c., seront vendues 0 fr. 75 c. et 0 fr. 65, hors l'octroi ; — la bougie des Gobelins, Génie ou du Diamant, qui se vendait 1 fr., sera vendue 0 fr. 90 c. et 0 fr. 80 hors l'octroi ; — la bougie extra à trous, au lieu de 4 fr. 40, — 0 fr. 95 c. et 0 fr. 85 c., hors l'octroi, et la bougie de luxe double pression, au lieu de 4 fr. 45, — 1 fr. et 0 fr. 90 c. hors ville.

Infatigable ! Inoffensif !

ANTI-COQUELUCHE REIGNIER
Saumur : pharmacie CHÉRONVERGNE (30, rue de la Tonnelle). Prix : 3 francs.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

